



## CLUBS

### RÉUNION DU 28 JUIN 2021

#### INACTIVITÉ PARTIELLE SAISON 2021/2022

524775 – QUATRE VENTS TREVES – Catégories U14 à U17 –  
Enregistrées le 21/06/21.

#### CHANGEMENTS DE TITRES DE CLUBS SAISON 2021/2022

581674 – MOIRANS FOOTBALL-CLUB devient **FOOTBALL  
CLUB MOIRANS**

519782 – U.S. LA CROIX DU FRAYSSE devient **FOOTBALL  
CLUB PLATEAU ARDECHOIS**

#### MODIFICATION GROUPEMENT SAISON 2021/2022

581859 – ENTENTE DE LA CERE – Sortie du club CERC.S.  
VEZACOIS

#### FUSIONS-ABSORPTIONS SAISON 2021/2022

**519999 – U.S. VENDATOISE**

550898 – BELLERIVE BRUGHEAS F.

**(Changement de nom à venir pour U.S. VENDATOISE)**

**519782 – U.S. LA CROIX DU FRAYSSE**

530443 – A.S. ST FELICIEN

**(Changement de nom FOOTBALL CLUB PLATEAU  
ARDECHOIS)**

**504692 – A.S. ST PRIEST**

564050 – TEAM BEL-AIR

#### FUSION-CRÉATION SAISON 2021/2022

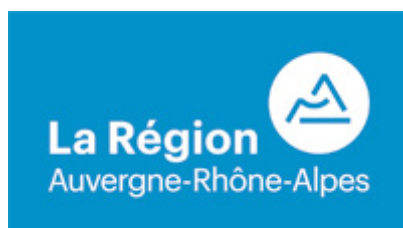
524451 – AM. INTERCOMMUNALE ST BABEL

516925 – C.S. SAUXILLANGES-LES PRADEAUX

**560797 – FOOTBALL CLUB SAUXILLANGES ST BABEL  
BRENAT**



**GROUPE MDS**  
Mutuelle des Sportifs



## Cette Semaine

Clubs	1
Coupes	2
Délégations	3
Contrôle des Mutations	4
Arbitrage	6
Féminines	9

# COUPES

## RÉUNION DU LUNDI 28 JUIN 2021

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e) : Mme HARIZA.

Excusés : M. Jean-Pierre HERMEL, Vincent CANDELA.



## COUPE DE FRANCE 2021/2022

Qualifiés au 7ème tour fédéral : **19 équipes** (au lieu de 16 la saison précédente).

Dates des 3 premiers tours :

**1er TOUR** : 29 Août 2021 (entrée clubs R3).

**2ème TOUR** : 05 Septembre 2021 (entrée clubs R2).

**3ème TOUR** : 19 Septembre 2021 (entrée clubs N3 et R1).

Les tirages au sort des 1er et 2ème tours seront communiqués fin juillet 2021.

## ENGAGEMENTS AUTRES COUPES NATIONALES 2021/2022

Les inscriptions pour la Coupe de France Féminine, la Coupe Gambardella Crédit Agricole et la Coupe Nationale Futsal sont désormais ouvertes sur FOOTCLUBS pour la saison 2021/2022. Retrouvez ci-après toutes les modalités d'engagement.

Dates limites d'engagement sur FOOT CLUBS :

- **COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE : 20 Juillet 2021.** Possibilité après cette date de s'engager jusqu'au 15/08/2021 par mail auprès du service Compétitions. Le droit d'engagement est fixé à 26 euros.
- **COUPE DE FRANCE FEMININE : 15 Août 2021.** Le droit d'engagement est fixé à 26 euros.
- **COUPE NATIONALE FUTSAL : 15 septembre 2021.** Le droit d'engagement est fixé à 10 euros.

Tous les clubs ayant participé à la COUPE DE FRANCE FEMININE / COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE / COUPE NATIONALE FUTSAL saison 2020/2021 sont pré-engagés. Si ces clubs souhaitent participer pour la saison 2021/2022, il leur suffit de donner leur accord.

Pour ce faire, il suffit de se connecter à Footclubs :

1. Choisir la saison 2021/2022
2. Cliquer sur le menu « compétitions fédérales » puis sur la rubrique « engagements »,
3. Sélectionner Accord dans « Avis club » puis VALIDER.

## COURRIER RECU

- **FFF** : Equipements 4ème tour Coupe de France.

Pierre LONGERE,

Abtisse HARIZA,

Président de la Commission

Secrétaire de séance



# DELEGATIONS

## RÉUNION DU LUNDI 28 JUIN 2021

Président : M. LONGERE Pierre  
Présente : Mme HARIZA Abtisssem (Conseil de Ligue)  
Excusé : M. HERMEL Jean-Pierre

### RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

**M. BESSON Bernard**                      **M. BRAJON Daniel**  
Tél : 06-32-82-99-16                      Tél : 06-82-57-19-33  
Mail : lraf.ooluneoosoleil@gmail.com      Mail : brajond@orange.fr

### DOSSIERS DELEGUES FEDERAUX

A réception des dossiers transmis par la CFDN, ceux-ci doivent être renvoyés à la FFF et non à la ligue.

### CANDIDATURES DELEGUE REGIONAL

La commission, lors de la réunion qui s'est tenue le 24 juin, a enregistré les candidatures suivantes :

Mrs AARAB, CHEVRIER, DEBLIQUIS, MAMMERI et MONTALBANO, pour validation par le prochain conseil de ligue qui se tiendra le 10 juillet 2021.

### INDISPONIBILITES

Les délégués régionaux doivent transmettre dès à présent leurs indisponibilités Août et Septembre 2021 au service compétitions : [competitions@laurafoot.fff.fr](mailto:competitions@laurafoot.fff.fr)

### RAPPORTS 2020/2021

Utilisation du RAPPORT mis en ligne par la FFF (voir « mon espace FFF ») pour toutes les compétitions.

### RAPPELS IMPORTANTS A TOUS

### LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

Les Délégués sont invités à mentionner impérativement la dénomination du Championnat et la poule ainsi que les nom et prénom complets des joueurs avertis ou exclus.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

**Heure d'arrivée** : 2 h 00 avant le match (N3) et 01 h 30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les délégués doivent prendre possession de la tablette et la mettre en marche puis s'assurer que le protocole sanitaire soit respecté.

**Rapport d'absence FMI** : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

**Banc Délégué** : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

**Nom de l'Observateur d'Arbitre** : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

**Indisponibilités** : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

**Port du masque** : **OBLIGATOIRE** pour les délégués pendant la durée de leur mission.

Pierre LONGERE,

Abtisssem HARIZA,

Président de la Commission

Secrétaire de séance



# CONTROLE DES MUTATIONS

**RÉUNION DU 28 JUIN 2021**

**(EN VISIOCONFÉRENCE)**

Président : M. CHBORA

Présents : MM. ALBAN, BEGON, LOUBEYRE

Excusé : M. DURAND

Assiste : MME GUYARD, responsable du service des licences

## **RAPPEL**

**Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.**

## **RECEPTIONS**

**FC ESPALY – 523085 – MOURGUES Jim (senior U20) – club quitté : FC VAL VERT 5581764**

**FC LYON FOOTBALL – 505605 – KONATE Siriki (senior) – club quitté : MENIVAL FC (541589)**

Enquêtes en cours.

## **OPPOSITIONS, ABSENCES OU**

## **REFUS D'ACCORD**

### DOSSIER N° 8

GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE – 560508 – PEDRERO Alexandre (senior) – club quitté : S.O. CHATELLERAULT (Ligue de Nouvelle Aquitaine)

Considérant que le club s'oppose au départ du joueur pour un motif reconnu à l'article 6 du Règlement de la C.R.R (voir titre 7 des R.G de la LAuRAFoot),

Considérant que la Ligue quittée a été questionnée conformément à l'article 193 § 1 des Règlements Fédéraux, Considérant que le club quitté, questionné par sa Ligue, n'a pas fourni la reconnaissance de dette signée par le joueur malgré la demande de la Commission faite par mail.

Considérant les faits précités,

La Commission libère le joueur.

***Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.***

### DOSSIER N° 9

US REPLONGES – 504283 – SAID Ismael (senior) – club quitté : VIRE LUGNY HAUT MACONNAIS (Ligue Bourgogne Franche Comté)

Considérant que le club s'oppose au départ du joueur pour

un motif non reconnu à l'article 6 du Règlement de la C.R.R (voir titre 7 des R.G de la LAuRAFoot)

Considérant toutefois que celle-ci repose sur le fait que le joueur ne désire pas quitter le club et que la demande a été faite sans son accord,

Considérant que la Ligue quittée a été questionnée conformément à l'article 193 § 1 des Règlements Fédéraux pour engager une enquête auprès du club quitté,

Considérant qu'une vérification au fichier laisse apparaître que le dossier a été saisi en bonne et due forme avec la demande de licence scannée,

Considérant que la demande de licence en faveur de l'US REPLONGES a bien été remplie par les parties concernées,

Considérant que l'article 116 des RG de la FFF ne permet pas la suppression d'un dossier établi en conformité des règlements, Considérant les faits précités,

La Commission libère le joueur, qui devra faire à nouveau un changement de club s'il désire revenir dans son ancien club.

***Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.***

### DOSSIER N° 10

OL. ST GENIS LAVAL – 520061 – KONATE Oumar (senior U20) – club quitté : O. DE VAULX EN VELIN (528353)

Considérant que le club s'oppose au départ du joueur pour un motif reconnu à l'article 6 du Règlement de la C.R.R (voir titre 7 des R.G de la LAuRAFoot), Considérant que le club quitté, questionné, n'a pas répondu à la Commission,

Considérant qu'il n'a pas fourni la reconnaissance de dette signée malgré la demande de la Commission faite par mail.

Considérant les faits précités,

La Commission libère le joueur et amende le club quitté de 33 euros pour absence de réponse.

***Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.***

### DOSSIER N° 11

AC AUZON AZERAT – 528642 – LAGOA FERREIRA Jimmy (senior) – club quitté : US BRIOUDE (520133)

Considérant que le club s'oppose au départ du joueur pour un motif reconnu à l'article 6 du Règlement de la C.R.R (voir titre 7 des R.G de la LAuRAFoot),  
Considérant que le club quitté, questionné, a répondu à la Commission,

Considérant qu'il a fourni une reconnaissance de dette signée,

Considérant les faits précités,

La Commission décide que le changement de club ne peut être autorisé tant que la situation ne sera pas régularisée.

**Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.**

#### DOSSIER N° 12

A.S. MISERIEUX TREVoux - 542553 - CHERAITIA Mehdi (U18) - club quitté : CHAMBOST ALLIERES ST JUST AVRAY (548271)

Considérant l'opposition de la mère au motif qu'elle n'a pas autorisé le changement de club,

Considérant que sur la demande de licence, il figure les nom et prénom du licencié et non celui du représentant légal,

Considérant que la demande de licence a été refusée par les services administratifs du fait de l'erreur d'identité sur le représentant légal,

Considérant que le club recevant le joueur a été questionné sur la situation,

Considérant qu'il a répondu et expliqué que le joueur était venu avec le père,

Considérant qu'il a annulé le dossier incomplet pour respecter le vœu de la mère,

Considérant les faits précités,  
La Commission décide de clore le dossier.

**Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.**

#### DOSSIER N° 13

SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013 - 580984 - DI MURRO Tristan (U19) - club quitté : CS OZON ST SYMPHORIEN (516822)

Considérant que le club s'oppose au départ du joueur pour un motif non reconnu à l'article 6 du Règlement de la C.R.R (voir titre 7 des R.G de la LAuRAFoot)

Considérant toutefois que celle-ci repose sur le fait que la demande a été faite sans l'accord du joueur,

Considérant que SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013, questionné, a répondu à la Commission,

Considérant qu'il a fourni la demande de licence signée par le représentant légal car le joueur est mineur au moment de la demande de licence,

Considérant que la demande de licence a bien été remplie et qu'elle confirme l'engagement pris auprès du club,

Considérant que l'article 116 des RG de la FFF ne permet pas la suppression d'un dossier établi en conformité des règlements,

Considérant les faits précités,

La Commission libère le joueur qui devra faire à nouveau un changement de club s'il désire revenir dans son ancien club.

**Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.**

Président de la Commission,

Secrétaire de la  
Commission,

Khalid CHBORA

Bernard ALBAN



# ARBITRAGE

## RÉUNION DU 1ER JUILLET 2021

Président : Jean-Marc SALZA (jmsalza@laurafoot.fff.fr)

Secrétaire : Nathalie PONCEPT

### AGENDA

Assemblées générales de début de saison 2021-2022 :

- Vendredi 27 août 2021 à 18h45 à Lyon : groupe Espoirs FFF.
- Samedi 28 août 2021 à 8h00 à Lyon : arbitres Elite Régionale et groupe Espoirs FFF.
- Samedi 4 septembre 2021 à 8h00 à Lyon : arbitres R1 et R2, assistants R1, R2 et R3, candidats arbitres assistants de Ligue R3.
- Samedi 4 septembre 2021 à 9h00 à Lyon : arbitres féminines toutes catégories, groupe Espoirs Féminines.
- Dimanche 5 septembre 2021 à 8h30 à Lyon : Jeunes Arbitres de Ligue, candidats Jeunes Arbitres de Ligue, jeunes arbitres pré-ligue.
- Dimanche 5 septembre 2021 à 9h00 à Lyon : observateurs d'arbitres.
- Dimanche 12 septembre 2021 à 8h30 à Pierre Bénite et Lyon : arbitres de Ligue Futsal et candidats Ligue Futsal.
- Samedi 18 septembre 2021 à 8h00 à Lyon et à Cournon d'Auvergne (stade à préciser) : arbitres R3, candidats arbitres de Ligue R3 (toutes sessions pratiques en cours).

Tous les rassemblements se termineront à 18h00.

***Un arbitre absent 2 saisons consécutives à l'AG sera remis définitivement à disposition de son district.***

Pour tous ces rassemblements **vous devrez vous munir de masques et de votre gourde** LAuRAFoot (si vous en possédez déjà une sinon elle vous sera remise sur place).

De manière générale, **respecter les gestes barrières et les règles de distanciation sociale en vigueur à la rentrée.**

Lorsque c'est possible, il serait souhaitable que vous arriviez **déjà en tenue pour courir** de façon à limiter le passage par les vestiaires.

Dans tous les cas l'accès aux vestiaires et au restaurant se fera par petits groupes de façon à limiter le nombre de personnes. Les arbitres qui le peuvent se muniront d'un ordinateur portable en salle selon le programme qui sera affiché sur place. Nous vous invitons à suivre régulièrement l'évolution des conséquences de la situation sanitaire sur le site de la LAuRAFoot ainsi que sur le PV CRA.

### TESTS PHYSIQUES (TAISA ET VITESSE)

Le test physique sera le test de course sur le terrain suivant : TAISA (Test d'Aérobic Intermittent Spécifique Arbitre). Pour chaque catégorie, les arbitres devront réaliser pour valider leur test le nombre de répétitions de la distance indiquée dans le temps mentionné pour la course et pour la récupération suivant leur catégorie dans le tableau ci-dessous.

Un arbitre peut en cours de test TAISA descendre de distance et valider le test d'une catégorie inférieure à la sienne dans l'attente du rattrapage s'il s'agit du premier Test. Dans ce cas l'arbitre ne peut en aucun cas remonter dans la distance de sa catégorie dans la suite du test.

Les arbitres devant réaliser le test de vitesse dans le tableau ci-dessous le feront sur un terrain de football suivant le processus du RI.

**ARBITRES MASCULINS**

	Vitesse	TAISA		
		Course/ Récupération	Distance	Nombre répétition
<b>CENTRAUX</b>	2x40m			
ERP R1P R2P R3P	6"1	15"/20"	75 m	40
ER	6"3	15"/20"	75 m	35
R1	-	15"/20"	75 m	30
R2 / JA de Ligue Candidat JAL / JA Pré-Ligue	-	15"/20"	70 m	30
R3 / Candidat R3	-	15"/20"	67 m	30
<b>ASSISTANTS</b>	6x40m			
AAR1P	6"2	15"/20"	75 m	40
AAR1 AAR2	6"5	15"/20"	70 m	30
AAR3 Candidat AAR3	-	15"/20"	67 m	30

**ARBITRES FEMININES**

	Vitesse	TAISA		
		Course/ Récupération	Distance	Nombre répétition
<b>CENTRALES</b>	2x40m			
Promo (Filière Masculine)	6"3	15"/20"	75m	40
Promotionnelles (Filière Féminine et JAF)	6"5	17"/20"	75 m	34
ER	6"5	15"/20"	75 m	35
R1	-	17"/22"	72 m	30
R2 / JA de Ligue Candidat JAL / JA Pré-Ligue	-	17"/22"	68 m	30
R3 / Candidate R3	-	17"/22"	65 m	30
Compétitions Féminines		17"/22"	60 m	30
<b>ASSISTANTES</b>	6x40m			
AAR1 AAR2	6"7	17"/22"	68 m	30
AAR3 Candidate AAR3	-	17"/22"	65 m	30

Pour les arbitres promotionnels du groupe formation FFF, ils devront valider le TAISA en 35 répétitions pour les désignations Ligue et 40 répétitions pour l'appartenance au groupe promotionnel.

**LICENCES ARBITRES 2021/2022**

Pour cette nouvelle saison, les arbitres doivent se rapprocher de leur club d'appartenance pour le renouvellement de leur licence « ARBITRE » avant le 15 juillet 2021 (plus d'envoi de demande de renouvellement pré-remplie aux clubs).

Concernant les arbitres indépendants, le bordereau <https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/bsk-pdf-manager/fe5e847dbd2d3efb0f1756dad3772038.pdf> est à renvoyer dûment complété avec un règlement de 20,50 euros à la LAuRAFoot (service compétitions) 350 B avenue Jean Jaurès 69007 Lyon.

### DOSSIERS MEDICAUX

Les dossiers médicaux pour les arbitres jeunes et séniors de Ligue, candidats Ligue et pré-ligue sont en ligne sur le site internet de la LAuRAFoot : <https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/bsk-pdf-manager/46239544e967150cf079a25d69a54a20.pdf> et doivent être retournés pour le 31 juillet 2021 suivant les instructions à télécharger <https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/bsk-pdf-manager/d3dba681fa2860dcc83131224005fea1.pdf> (merci de prendre connaissance à l'intérieur des dispositions préventives de l'examen cardiologique et des reports de délais seulement en cas de réelles difficultés de rendez-vous avec les cardiologues ou ophtalmologues).

Attention de nouvelles dispositions plus favorables sont en vigueur pour les moins de 35 ans au 1er juillet : lire attentivement la page 1 du Dossier Médical Arbitres.

Pour les **arbitres de Ligue seniors, candidats Ligue seniors et Jeunes Arbitres de la Fédération** à: Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football 350B avenue Jean Jaurès 69007 LYON

Pour les **Jeunes Arbitres de Ligue, candidats Jeunes Arbitres de Ligue et Jeunes Arbitres pré-ligue** à: Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football ZI Bois Joli II – 13 rue Bois Joli – CS 20013 63808 Cournon d'Auvergne CEDEX

### DESIGNATIONS

Seuls les arbitres ayant un dossier complet (Fiche de Renseignements informatisée saisie par vos soins, Dossier Médical validé par la Commission Régionale Médicale, licence 2021/2022 validée) sont désignables pour les compétitions.

La Commission Régionale de l'Arbitrage rappelle que toutes les communications concernant les désignations doivent passer par le service compétitions, les désignateurs ne devant recevoir l'information qu'en copie afin d'éviter toute perte d'information.

Le Président,

Jean-Marc SALZA

La Secrétaire,

Nathalie PONCEPT



**SOYONS SPORT  
RESPECTONS L'ARBITRE**



# FEMININE

## RÉUNION DU MARDI 29 JUIN 2021

Présents : Mmes Annick JOUVE, Nicole CONSTANCIAS, Céline PORTELATINE

MM. Anthony ARCHIMBAUD, Yves BEGON

### PREAMBULE

Au procès-verbal de la réunion en date du 14 juin 2021, il convient d'apporter le rectificatif suivant concernant les championnats R1 F et R2 F :

La mention « les équipes PUY FOOT 43 (2), F.C. BOURGOIN JALLIEU et MARIGNIER SPORTS sont retenues dans cet ordre sur une liste d'attente » concerne le championnat R2F (et non le championnat R1F comme indiqué par inadvertance).

Merci d'en prendre acte.

### ASSEMBLEE GENERALE DU

### 26 JUIN 2021

La Commission prend acte des décisions adoptées par l'Assemblée Générale du samedi 26 juin 2021 concernant la réforme des championnats régionaux féminins, applicable dès la saison 2021-2022.

#### Pour la saison 2020-2021 :

Les championnats régionaux féminins comprenaient :

- en SENIORS R1 F : 21 équipes soit 2 poules (1 poule de 10 et 1 poule de 11)
- en SENIORS R2 F : 29 équipes réparties sur 4 poules (2 de 8, 1 de 7 et 1 de 6 (suite au retrait d'une équipe))
- en U 18 F : 37 équipes soit 5 poules (2 poules de 8 et 3 poules 7)

#### Pour la saison 2021-2022 :

Les championnats régionaux féminins sont constitués de :

- en SENIORS R1 F : 20 équipes soit 2 poules de 10 (suite au retrait du F.C.NIVOLET)
- en SENIORS R2 F : 30 équipes maximum réparties sur 3 poules
- en U18 F : deux niveaux avec la mise en place : d'un niveau U18 F R1 soit une poule unique R1 à 12 clubs d'un niveau U18 F R2 soit 2 poules de 10 à 12 équipes

#### Pour la saison 2022-2023 :

en SENIORS R1 F : une poule unique à 12 équipes

en SENIORS R2 F : 3 poules à 10 équipes chacune

### COURRIER DES CLUBS

#### F.C. NIVOLET :

Le club n'engage pas d'équipe pour 2021-2022 en championnats régionaux SENIORS F et en U18 F.

#### CALUIRE FOOT FEMININ 1968 :

Le club demande de changer de poule en R1 F.

#### Ol. VALENCE

Pour l'admission de son équipe U18 F (2) au championnat régional U18 F R1.

#### Clubs ne repartant pas en R2 F :

- F.C. EYRIEUX EMBROYE
- VALLEE DU GUIERS F.C.

#### Demandes pour intégrer la R2 F :

- F.C. BOURGOIN JALLIEU
- MARIGNIER SPORTS
- U.S. LA MOTTE SERVOLEX
- F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS
- LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (2)
- Gf. MOULINS YZEURE FOOT-BESSAY

#### Clubs ne repartant pas en U18 F :

- C.S. D'AYZE
- F.C. EYRIEUX EMBROYE
- F.C. DU PAYS DE L'ARBRESLE
- RIORGES F.C.
- A.S. SAINT ETIENNE (2)
- U.S. SANFLORAINE

#### Demandes pour évoluer en U18 F :

- CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL
- GF ARTAS CHARANTONNAY NORD DAUPHINE
- F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS
- CHASSIEU DECINES F.C.
- G.F. GOAL CHAZAY
- ASVEL VILLEURBANNE
- A.S. SAINT MARTIN EN HAUT
- A.S. THONON

Pris note de ces différentes demandes.

Les clubs concernés sont invités à prendre connaissance des dispositions ci-après prises par le Conseil de Ligue

**RAPPEL DE LA DECISION****DU CONSEIL DE LIGUE****DU 24 AVRIL 2021**

Lors de sa réunion du 24 avril 2021 et suite à la décision de prononcer une saison blanche, le Conseil de ligue a notamment arrêté les dispositions ci-après :

« ... que l'ensemble des poules régionales édictées en juillet 2020 pour la saison 2020/2021 sont reconduites à l'identique ; ce qui ne veut pas dire que la reprogrammation des matchs sera forcément identique :

Le Conseil de Ligue se réserve néanmoins le droit de modifier ces poules à la marge, notamment si :

- Il y a nécessité de compléter (voire réduire) les poules d'un même niveau régional du fait de la défection d'une ou plusieurs équipes.

**Nota** : une équipe demandant à ne pas repartir en 2021/2022 dans le championnat où elle était inscrite en 2020/2021 sera automatiquement rétrogradée d'un niveau.

*Il y a accord entre 2 clubs pour intervertir leurs équipes entre 2 poules d'un même niveau régional dans un souci de limiter les déplacements »...*

**CHAMPIONNAT R1 F POUR****2021-2022**

Eu égard à ces dispositions, la composition du groupe de 20 équipes qui évolueront en R1 F est la suivante :

F.C. AURILLAC AUVERGNE, CALUIRE FOOT FILLES 1968, CEBAZAT-SPORTS, F.C. CHASSIEU-DECINES, F.C. CHAZAY AZERGUES, F.C. CHERAN, Et. S. CHILLY, CLERMONT FOOT 63, A.S. DOMERAT, GRENOBLE FOOT 38 (2), OLYMPIQUE LYONNAIS (2), F.C. PONTCHARRA SAINT LOUP, A.S. SAINT ETIENNE (2), F.C. SAINT ETIENNE, OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL, A.S. SAINT MARTIN EN HAUT, A.S. SAINT ROMAIN LA SANNE, SUD LYONNAIS F. 2013, OI. VALENCE, F.F. YZEURE ALLIER AUVERGNE (2).

Ceci sous réserve de confirmation des engagements et d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications.

La Commission arrêtera un projet de répartition de ces équipes sur 2 poules afin de le soumettre à l'approbation du Conseil de Ligue

**CHAMPIONNAT R2 F POUR****2021-2022**

Compte tenu des engagements parvenus à la Ligue, les 30 équipes constituant la R2 F sont les suivantes :

F.C. ALLY-MAURIAC, U.S. ANNECY LE VIEUX, A.C. AUZON-AZERAT, BORDS DE SAONE F.C., F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01, ESSOR BRESSE SAONE, F.A. LE CENDRE, A.S. CHADRAC, CLERMONT FOOT 63 (2), S.C.A. CUSSET, L'ETRAT LA TOUR SP, F.C.O. FIRMINY INSERSPORTS, GRESIVAUDAN A.S., EVEIL DE LYON, LYON F.C., U.S. MAGLAND, E.S. MEYTHET, A.S. MONTMERLE, Ent. S. NORD DROME, ATOM'SP. PIERRELATTE, PLASTIC VALLEE F.C, F.C. RIORGES, U.S. SAINT FLOUR, Et. S. GENAS AZIEU, A.S. SAINT ROMAIN LA SANNE (2), THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. (2), OI. VALENCE (2), A.S. VEZERONCE HUERT.

+ LE PUY FOOT 43 (2) et F.C. BOURGOIN JALLIEU.

Ceci sous réserve de confirmation des engagements et d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications.

Les autres équipes postulantes : MARIGNIER SPORTS, Gf. MOULINS-YZEURE FOOT BESSAY, F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS et U.S. LA MOTTE SERVOLEX sont placées sur une liste d'attente dans le cas de nouvelles défections.

La commission arrêtera également un projet de répartition de ces 30 équipes sur 3 poules afin de le soumettre à l'approbation du Conseil de Ligue.

**CHAMPIONNATS U18 F POUR****2021-2022**

S'appuyant sur les critères déterminés par la Commission Régionale de Réforme et de Suivi des championnats et approuvés par le Conseil de Ligue pour la constitution des 3 poules (1 poule unique à 12 clubs en U18 F R1, et 2 poules à 10 ou 12 clubs en U18 F R2), la Commission procède à la répartition des équipes dans ces nouveaux championnats.

**U18 R1 F**

Elle regrouperait sur une seule poule :

ANDREZIEUX BOUTHEON F.C, F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01, F.C. CHERAN, CLERMONT FOOT 63, Ev. A GENAS AZIEU, GRENOBLE FOOT 38 (2), E.S. MEYTHET, LE PUY FOOT 43 AUVERGNE, A.S. SAINT PRIEST, THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C., F.F. YZEURE ALLIER AUVERGNE et OI. VALENCE (2).

(Le club de BOURGOIN JALLIEU F.C. ayant opté pour s'engager en U18 F R2).

La composition de cette poule est susceptible d'être modifiée en cas de désistement. Elle sera soumise à l'approbation du Conseil de Ligue.

**U18 R2 F**

24 équipes sont retenues pour ce 2ème niveau, à savoir :

F.C. AURILLAC, F.C. BORDS DE SAONE, F.C. BOURGOIN JALLIEU, CALUIRE FOOT FILLES 1968, CEBAZAT-SPORTS, CHATEL-GUYON F.C., A.S. DOMERAT, F.C.O. FIRMINY INSERSPORTS, F.C. LANFONNET, F.C. LYON FOOTBALL, Gf MYF BESSAY, A.S. MONTFERRAND, U.S. LA MOTTE SERVOLEX, Gf NIVOLAS LA

TOUR, F.C. SAINT ETIENNE, A.S. LA SANNE SAINT ROMAIN DE SURIEU, A.S. SILLINGY (et non Ev. A GENAS AZIEU comme indiqué précédemment) ;

+ Gf. ARTAS CHARANTONNAY NORD DAUPHINE, CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL, CHASSIEU DECINES F.C., A.S. CLERMONT SAINT JACQUES, Gf. GOAL CHAZAY, F.C. VILEFRANCHE BEAUJOLAIS, ASVEL VILLEURBANNE.

Les équipes de l'A.S. THONON et de l'A.S. SAINT MARTIN EN HAUT sont placées sur une liste d'attente afin de suppléer à toute défection.

La commission procédera à la constitution des 2 poules de 12 afin de la soumettre à l'approbation du Conseil de Ligue.

### **COUPE DE FRANCE FEMININE**

Les clubs peuvent dès à présent s'inscrire sur Footclubs en Coupe de France Féminine pour la saison 2021-2022.

Il est recommandé de le faire avant le 15 Août 2021.

Plus la Ligue comptabilisera d'équipes engagées plus elle en aura de qualifiées pour le 1er tour fédéral.

Le droit d'engagement s'élève à 26 Euros.

Merci aux Districts de relayer l'information sur leur site Internet et sur leur P.V. des Commissions Départementales Féminines.

Pour rappel, les clubs de R1 F et R2 F ont l'obligation de participer à la Coupe de France Féminine.

### **CALENDRIER SPORTIF 2021-2022**

La Commission accuse en début de séance de la réception du calendrier fédéral des compétitions féminines pour la saison 2021-2022.

Elle relève que :

- La phase d'Accession Nationale en D2 Féminine se déroulera les 05 et 12 juin 2022 pour le 1ER tour, puis les 19 et 26 juin 2022 pour le 2ème tour.
- La phase d'Accession Nationale en Championnat National Féminin U19 est fixée aux 29 mai et 05 juin 2022.

De plus, la finale régionale de la Coupe de France Féminine se déroulera le 31 octobre 2021.

Compte tenu de ces obligations fédérales, la Commission Régionale Féminine arrête un projet de calendrier sportif pour 2021-2020 pour les compétitions féminines de la Ligue, projet qui sera soumis à examen et approbation du Conseil de Ligue.

Yves BEGON,

Président du Département Sportif